

## **Virus Schmallerberg (SBV) : la surveillance se poursuit...**

### **Éleveurs d'Ovins/Caprins**

La surveillance de la maladie de Schmallerberg se poursuit chez les ruminants domestiques (bovins, ovins, caprins), selon des modalités un peu différentes. Cette surveillance est coordonnée par **le réseau des GDS**.

### *Quand suspecter des symptômes dus au virus Schmallerberg ?*

Les signes cliniques sont essentiellement différés par rapport à la période de circulation du virus. On observe la naissance d'agneaux malformés **3 à 4 mois** après contamination.

Les **principaux signes d'appels** sont :  
Avortons, morts nés ou nouveaux nés **malformés**

Les **malformations** que l'on observe sont les suivantes :

- Déformation ou blocage de l'articulation d'un ou plusieurs membres
- Malformation de la colonne vertébrale
- Anomalie du port de la tête
- Raccourcissement de la mâchoire inférieure
- « Grosse tête »

#### **Blocage des articulations (arthrogrypose)**



#### **Torticolis**



#### *Conduite à tenir si vous observez ce type de malformations*

Il convient de **prévenir votre vétérinaire** qui viendra entreprendre un diagnostic selon le protocole de surveillance mis en place

Dans la mesure où la plupart du temps les agneaux (chevreaux) malformés meurent dans les 48 heures après-mise bas, le déplacement du vétérinaire est pris en charge dans le cadre de la surveillance de la brucellose

En cas de suspicion ou de diagnostic positif, aucune mesure réglementaire n'est prévue en dehors des mesures habituelles de non vente d'animaux visiblement malades